



ANNEXE 2

Système de classification de l'état de santé des patients de l'*American Society of Anesthesiologists*

Définitions actuelles et exemples approuvés par l'ASA

Statut ASA	Définition	Exemples chez l'adulte, y compris, mais sans s'y limiter :	Exemples pédiatriques, y compris, mais sans s'y limiter :	Exemples obstétricaux, y compris, mais sans s'y limiter :
ASA I	Patient normal et en bonne santé	En bonne santé, ne fume pas, consommation d'alcool inexistante ou minimale.	En bonne santé (pas de maladie aiguë ou chronique), percentile d'IMC normal pour l'âge.	
ASA II	Patient atteint d'une maladie systémique bénigne	Maladies bénignes seulement sans limitations fonctionnelles substantielles. Tabagisme, consommation sociale d'alcool, grossesse, obésité (30<IMC<40), diabète sucré/HTA bien contrôlés, maladie pulmonaire bénigne.	Cardiopathie congénitale asymptomatique, bien contrôlée. Dysrythmies, asthme sans exacerbation, bien contrôlés. Épilepsie, diabète sucré non insulino-dépendant, percentile anormal de l'IMC pour l'âge, AOS légère/modérée, état oncologique en rémission, autisme avec limitations légères.	Grossesse normale*, HTA gestationnelle bien contrôlée, prééclampsie contrôlée sans caractéristiques graves, diabète sucré gestationnel contrôlé par l'alimentation.
ASA III	Patient atteint d'une maladie systémique grave	Limitations fonctionnelles substantielles, une ou plusieurs maladies modérées à sévères, diabète sucré mal contrôlé, HTA, MPOC, obésité morbide (IMC >= 40), hépatite active, abus d'alcool, stimulateur cardiaque implanté, fraction d'éjection à réduction modérée, IRT sous dialyse, antécédents (> 3 mois) IM, AVC, AIT ou coronaropathie/stents.	Anomalie cardiaque congénitale stable non corrigée, asthme avec exacerbation, épilepsie mal contrôlée, diabète insulino-dépendant, obésité morbide, malnutrition, AOS sévère, état oncologique, insuffisance rénale, dystrophie musculaire, mucoviscidose, transplantation d'organe, dysfonctionnement du cerveau ou de la moelle épinière, hydrocéphalie symptomatique, nourrisson prématuré d'APC < 60 semaines, autisme avec limitations sévères, maladie métabolique, voies aériennes difficiles, NPT à long terme, nourrissons nés à terme < 6 semaines d'âge gestationnel.	Prééclampsie avec caractéristiques sévères, diabète gestationnel avec complications ou besoins élevés en insuline, maladie thrombophile nécessitant une anticoagulation.
ASA IV	Patient atteint d'une maladie systémique grave qui constitue une menace	IM récent (<3 mois), AVC, AIT ou coronaropathie/stents, ischémie cardiaque en cours ou dysfonctionnement valvulaire sévère, réduction sévère de la fraction	Anomalie cardiaque congénitale symptomatique, insuffisance cardiaque congestive, séquelles actives du prématuré, encéphalopathie hypoxique ischémique aiguë, choc, septicémie, CIVD, défibrillateur automatique implantable, dépendance au ventilateur,	Prééclampsie avec caractéristiques sévères compliquées par un HELLP ou autre événement indésirable, cardiomyopathie péripartum avec FE < 40 %, cardiopathie

	constante pour la vie	d'éjection, choc, septicémie, CIVD, DRA ou IRT non dialysés.	endocrinopathie, traumatisme grave, détresse respiratoire sévère, état oncologique avancé.	non corrigée/décompensée acquise ou congénitale.
ASA V	Patient moribond qui ne survivra probablement pas sans l'opération	Rupture d'anévrisme abdominal/thoracique, traumatisme massif, hémorragie intracrânienne avec effet de masse, intestin ischémique face à une pathologie cardiaque importante ou dysfonctionnement de plusieurs organes/systèmes.	Traumatisme massif, hémorragie intracrânienne avec effet de masse, patient nécessitant une ECMO, insuffisance ou arrêt respiratoire, hypertension maligne, insuffisance cardiaque congestive décompensée, encéphalopathie hépatique, dysfonctionnement de l'intestin ischémique ou de plusieurs organes/systèmes.	Rupture utérine.
ASA VI	Patient déclaré en état de mort cérébrale dont les organes sont prélevés à des fins de don			

* Bien que la grossesse ne soit pas une maladie, l'état physiologique de la personne parturiente est considérablement altéré par rapport au moment où la personne n'est pas enceinte, d'où l'attribution d'un ASA II pour une personne dont la grossesse n'est pas compliquée

** L'ajout de « E » indique une intervention chirurgicale d'urgence : (Une situation d'urgence est définie comme existant lorsqu'un retard dans le traitement entraînerait une augmentation significative de la menace pour la vie ou une partie du corps).

REPRODUIT AVEC LA PERMISSION (2024) DE L'AMERICAN SOCIETY OF ANESTHESIOLOGISTS